# FICHE DE DONNEES DE SECURITE

**SELON NORME AFNOR NFT 01.102 ET NF ISO 11014.1 DE NOVEMBRE 1994 FIXANT LES MODALITES D'ELABORATION ET DE TRANSMISSION DES FICHES DE DONNEES DE SECURITE**

## 1. IDENTIFICATION DE LA PREPARATION ET DU FABRICANT

**RV 800 NEW**

**SHAMPOOING CARROSSERIES**

**Surfaces** : Carrosseries poids-lourds, voitures, autocars.
**Salissures** : Poussières, boues.

**Laboratoires ROCHEX**

B.P. 263 - 3. Avenue des Bûchillons - 74106 ANNEMASSE Cx
✆ 04 50 37 49 54 - Fax 04 50 87 21 10
Internet : www;laboratoires-rochex.com

## 2. COMPOSITION/INFORMATION SUR LES COMPOSANTS

**Constituants contribuant aux dangers :**

| Composants | N°CAS | Teneur en poids dans la préparation | Classement de la CE |
|---|---|---|---|
| Ethanolamine | 141-43-5 | 1 à 5 % | Xn ; R20-36-37-38 |
| Mélange tensioactif non ionique/cationique | - | 5 à 10 % | Xi ; R38-41 |
| EthylèneDiamineTetraAcétique tétrasodique | 64-02-8 | 1 à 5 % | Xi ; R36-38 |
| Alkylliminodipropionate de sodium | 94441-92-6 | 1 à 5 % | Xi ; R41 |

**Autres substances :**

| Composants | N°CAS | Teneur en poids dans la préparation | Classement de la CE |
|---|---|---|---|
| DipropyleneGycol MonomethylEther | 34590-94-8 | 1 à 5 % | - |

## 3. IDENTIFICATION DES DANGERS

**Principaux dangers :** Xi - Irritant

**Risques spécifiques :** Irritant pour les yeux et pour la peau. Risque de lésions oculaires graves.

## 4. PREMIERS SECOURS

**Contacter le Centre Antipoison de l'HOPITAL F. WIDAL à PARIS - ✆ 01 40 05 48 48 ou le Centre Antipoison de votre région.**
**Remarques générales :** D'une manière générale, en cas de doute ou si des symptômes persistent, toujours faire appel à un médecin. Ne jamais rien faire ingérer à une personne.

**Après inhalation :** Peu probable. En cas de malaise, transporter le patient à l'air libre.

**Après contact avec la peau :** Enlever les vêtements imprégnés et laver soigneusement la peau avec de l'eau. En cas d'irritation persistante, consulter un médecin.

**Après contact avec les yeux :** Laver abondamment avec de l'eau douce et propre durant 15 minutes en maintenant les paupières écartées. Consulter un spécialiste.

**Après ingestion :** Ne pas faire boire, ni vomir. Si la personne est consciente, rincer la bouche et appeler immédiatement un médecin.

## 5. MESURES DE LUTTE CONTRE L'INCENDIE

**Moyens d'extinction et/ou dangers spécifiques :** Non concerné – Produit ininflammable.

**Equipement spécial pour les intervenants :** Aucune mesure particulière n'est requise.

## 6. MESURES A PRENDRE EN CAS DE DISPERSION ACCIDENTELLE

**Précautions individuelles :** Eviter tout contact avec la peau et les yeux. Se référer aux mesures de protection énumérées dans les rubriques 7 et 8.

**Précautions pour la protection de l'environnement :** Contenir et recueillir les fuites avec des matériaux absorbants inertes. Empêcher toute pénétration dans les égouts et les cours d'eau. Eliminer le produit et son récipient selon les réglementations en vigueur.

**Méthodes de nettoyage :** Récupération du produit. Neutralisation par un acide faible. Dilution à l'eau et rinçage.

# RV 800 NEW

## 7. MANIPULATION ET STOCKAGE

**Précautions à prendre pour la manipulation :** Respecter les mesures de sécurité usuelles pour l' utilisation de produits chimiques. Eviter le contact avec la peau et les yeux. Observer les réglementations de la protection du travail.

**Conditions de stockage :** Tenir les emballages hermétiquement fermés. Stocker dans un endroit sec, frais, bien ventilé et à l'abri de la lumière.

**Matière (s) incompatible (s) :** Tenir éloigné des agents fortement acides. Eviter le contact avec les aluminiums et ses dérivés.

**Matériaux d'emballage ou de flaconnage :** De même nature que celui d'origine (polyéthylène)

## 8. CONTROLE DE L'EXPOSITION/PROTECTION INDIVIDUELLE

**Composants présentant des valeurs limites d'exposition :** [Dipropylene Glycol MonomethylEther] [34590-94-8] - VME (France) = 50 ppm – TMP n° 84
[Monoethanolamine] [141-43-5] : VME (France) = 8mg/m3 - TMP n°49

**Mesures d'ordre technique :** Respecter les mesures de sécurité usuelles pour l'utilisation de produits chimiques.

**Equipement de protection individuelle :** Le type de gants conseillé est le caoutchouc nitrile. Le port de protections oculaires est recommandé lors des transvasements.

## 9. PROPRIETES PHYSIQUES ET CHIMIQUES

| | |
|---|---|
| **Etat physique :** | Liquide |
| **Couleur :** | Bleu-vert |
| **Odeur :** | Caractéristique |
| **pH à 20°C : Pur :** | 11,7 ± 0,5 à 20 °C |
| **pH à 20°C : A la dilution d'emploi conseillée :** | 1 % : 10 ± 0,5 à 20 °C |
| **Point/intervalle de fusion** | Non applicable |
| **Point d'éclair :** | Non applicable |
| **Inflammabilité (solide, gaz)** | Ininflammable |
| **Température d'auto inflammabilité :** | Non applicable |
| **Dangers d'explosion :** | Non applicable |
| **Propriétés comburantes :** | Non applicable |
| **Pression de vapeur :** | Non applicable |
| **Densité à 20 °C :** | 1,05 ± 0,02 g/cm$^3$ à 20 °C |
| **Solubilité dans l'eau :** | Soluble |

## 10. STABILITE ET REACTIVITE :

**Conditions à éviter :** La préparation est stable aux conditions de manipulation et de stockage recommandées sous la rubrique 7.

**Matières à éviter :** Tenir à l'écart de matériaux fortement acides afin d'éviter des réactions exothermiques. Eviter le contact avec les aluminium, zinc et cuivre.

**Produits de décomposition dangereux :** Sans objet, en cas d'usage et de stockage conforme

## 11. INFORMATIONS TOXICOLOGIQUES

Aucune donnée sur la préparation elle-même n'est disponible.
Irritant pour les yeux et pour la peau. Risque de lésions oculaires graves.

## 12. INFORMATIONS ECOLOGIQUES

**Persistance/ Dégradabilité :** Aucune donnée écologique sur la préparation elle-même n'est disponible.
Tout écoulement du produit dans les égouts ou les cours d'eaux sous forme non dilué ou en grande quantité doit être évité.
Les tensioactifs contenus dans cette formulation sont biodégradables conformément au Règlement CE N°648/2004.

# RV 800 NEW

## 13. CONSIDERATIONS RELATIVES A L'ELIMINATION

**Produit :** Ne pas déverser dans les égouts, ni dans les cours d'eau. Collecter tous les déchets dans des conteneurs appropriés et étiquetés et éliminer conformément aux législations en vigueur. Ne pas contaminer le sol ou l'eau avec des déchets, ne pas procéder à leur élimination dans l'environnement.

**Emballages souillés :** Vider complètement le récipient. Conserver la (les) étiquette(s) sur le récipient. Remettre à un éliminateur agréé.

## 14. INFORMATIONS RELATIVES AU TRANSPORT

**Transporter le produit conformément aux dispositions de l'ADR pour la route, du RID pour le rail, de l'IMDG pour la mer et de l'ICAO/IATA pour le transport par air.**
**Désignation réglementaire :** liquide corrosif organique, alcalin, n.s.a. - n° ONU : 3267 - classe 8 - Groupe emballage III

## 15. INFORMATIONS REGLEMENTAIRES

**Classement de la Préparation :**

Xi - Irritant

**Contient du :** Dipropylene Glycol MonomethylEther, Monoethanolamine.

**Risques particuliers attribués à la préparation et conseils de prudence :**
R36 : Irritant pour les yeux
R38 : Irritant pour la peau
R41 : Risque de lésions oculaires graves
S2 : Conserver hors de portée des enfants
S24/25 : Eviter le contact avec la peau et les yeux
S26/28 : En cas de contact avec les yeux et la peau, laver immédiatement et abondamment avec de l'eau et consulter un spécialiste
S36/37/39 : Porter un vêtement de protection approprié, des gants et un appareil de protection, des yeux, du visage.

## 16. AUTRES INFORMATIONS

**Paragraphe modifié :** tous

**Libellé des phrases R figurant au paragraphe 2 :**

| | |
|---|---|
| R20 | Nocif par inhalation |
| R36 | Irritant pour les yeux |
| R37 | Irritant pour les voies respiratoires |
| R38 | Irritant pour la peau |
| R41 | Risque de lésions oculaires graves |

**Autres infos :**

- Shampooing carrosserie.
- Utilisation manuelle ou à nettoyeur à haute pression de 0,25 à 1 %.
- Réservé à un usage professionnel - Fiche de données de sécurité disponible sur demande pour les professionnels.

**Les informations données dans la présente fiche doivent être considérées comme une description des exigences de sécurité relatives à notre produit et non pas comme une garantie des propriétés de celui-ci. Cette fiche complète les notices techniques d'utilisation mais ne les remplace pas. Les renseignements qu'elle contient sont basés sur l'état de nos connaissances relatives au produit concerné, à la date indiquée. Ils sont donnés de bonne foi. L'attention des utilisateurs est en outre attirée sur les risques éventuellement encourus lorsqu'un produit est utilisé à d'autres usages que ceux pour lesquels il est conçu.**
**Elle ne dispense en aucun cas l'utilisateur de connaître et d'appliquer l'ensemble des textes réglementant son activité. Il prendra sous sa seule responsabilité les précautions liées à l'utilisation qu'il fait du produit.**
**L'ensemble des prescriptions réglementaires mentionnées a simplement pour but d'aider le destinataire à remplir les obligations qui lui incombent lors de l'utilisation du produit dangereux. Cette énumération ne doit pas être considérée comme exhaustive et n'exonère pas le destinataire de s'assurer qu'éventuellement d'autres obligations ne lui incombent en raison des textes que ceux cités concernant la détention et la manipulation du produit pour lesquelles il est seul responsable.**